



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

4^{ème} réunion de 2024

Séance du 5 décembre 2024

Délibération

PV n° 12

Objet : Modification de l'organigramme

Date de convocation :
22 novembre 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, 5 décembre à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

Monsieur le Préfet Pascal COURTADE

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 17

Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON.

Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membres absents excusés non représentés : 5

Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT

Messieurs Philippe BORDE, Jean-Marie CAMUT, Didier LEPRINCE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Médecin de classe normale Maxime ROSETTI, Cne Nicolas RUINET, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Adc Cyrille RAPHAEL.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Ltn Thierry LANE, Sgt Emilie CHAMON, Mme Céline HEITZMANN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficience de notre établissement public, et d'inscrire dès ce début d'année 2025 l'action de notre SDIS dans le cadre d'un nouvel élan porteur de sens, il convient de réviser notre organisation pour faire face au défi à venir et garantir une distribution des secours optimale par nos centres d'incendie et de secours.

1.Les principes de construction du projet

Les principes ayant prévalu à la construction de cette évolution de l'organigramme sont en lien avec le rapport d'étonnement du nouveau directeur départemental des services d'incendie et de secours arrivé le 1er décembre 2023, et présenté lors d'un séminaire des personnels, aux organisations syndicales ainsi qu'aux chefs de centre d'incendie et de secours.

Il est ainsi souhaité :

- plus de proximité avec le territoire et les chefs de centre, notamment volontaires
- plus de résilience des services de l'Etat-Major
- plus de décloisonnement des services de l'Etat-Major
- la mise en place d'un dialogue social renforcé et de proximité
- la stabilisation du service formation
- une GPEEC positive pour le personnel
- une continuité dans les objectifs de service pris par le précédent directeur

2.Les modifications proposées

Ce projet de révision de l'organigramme du SDIS prévoit notamment :

- la fin des sous-directions, devant être un espace d'échange et de transversalité, mais qui a occasionné un échelon supplémentaire dans la conduite des projets, dans les remontées ou descentes d'information
- la fusion des groupements Doctrine-Opérations et Prévention-Prévision pour créer un groupement Métier. Ce groupement aura en charge l'ensemble de la chaîne opérationnelle, tant le domaine de la préparation, de la prévention, de la planification que de la doctrine, du retour d'expérience, ainsi que du centre de traitement des appels, du lien avec le CNPE et du service informatique et numérique. Au regard de son importance, et apporter plus de binôme et de résilience, il est prévu à sa tête 2 postes d'un niveau chef de groupement.

● la création d'une mission SUAP, traitant de l'élaboration et du suivi des actions avec nos partenaires de la Santé. Il n'y a pas de création de poste dans cette mission. Elle est portée conjointement par le groupement Métier et la sous-direction Santé, et animée par le DDA.

● la stabilisation de la sous-direction Santé, avec un service de coordination et de mise en œuvre porté par l'infirmier-chef et la pharmacie à usage intérieur qui pour cette dernière est mise en œuvre grâce à un partenariat avec le centre hospitalier de Troyes. La sous-direction Santé est dirigée par le médecin-chef, appuyé par un ½ ETP de médecin professionnel (vacant) ainsi que par l'infirmier-chef.

● Le groupement d'appui au volontariat est remplacé par un groupement du territoire, comprenant, outre les services de l'ancien groupement, la mission de dialogue social ainsi que la mission de la coordination et l'animation des unités mixtes. Ce groupement est ainsi renforcé par un adjoint au chef de groupement avec un grade cible de capitaine, un officier territorial de grade de lieutenant ainsi que par la nomination de l'officier référent pour le volontariat. Le décloisonnement des missions effectuées par les membres de ce groupement permettra d'être plus en proximité avec le territoire et des chefs de centre SPV, tout en permettant au chef de groupement et à son adjoint de traiter particulièrement la coordination et l'animation des unités mixtes et du pilotage du plan d'actions sociales. Il est à noter que les chefs de centre de Troyes Vouldy et Troyes Ouest ne disposeront plus d'adjoints, compensés par cette nouvelle dynamique territoriale imaginée.

● Les services Technique-Logistique et Patrimoine seront regroupés avec le service Formation-Sport. Géographiquement intéressant, car s'agissant des services concernés par l'extension sur le site Largentier, ce groupement du soutien opérationnel devra permettre de stabiliser le service formation, et créer des liens entre ces services, que ce soit sur des fonctions de logistique ou de secrétariat. Ce groupement assurera la mise en œuvre du site Largentier. Plus gros portefeuille après la masse salariale, il sera commandé par un chef de groupement et un adjoint.

● Enfin, un pôle Administration générale, comprenant, comme actuellement les missions RH, Finances, Juridique, Assistance de direction, Communication, SSQVS ou encore le pilotage et l'archivage. Il n'y a pas de chef de pôle Administration Générale. Le DDSIS et le DDA en assurent l'animation et la coordination.

3. Conclusion

Ce projet d'évolution organisationnelle doit permettre au SDIS d'être en ordre de marche pour atteindre les objectifs politiques déclinés d'une part dans le SDACR et d'autre part dans le projet d'établissement dont la révision est inscrite à l'agenda 2025 pour ces deux documents structurants de l'établissement.

A noter que l'organigramme constitue un outil managérial vivant, se doit de rester adapté aux objectifs portés par le SDIS et à sa ressource, ce projet doit par essence rester agile.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a reçu un avis favorable par le comité social territorial qui s'est réuni le 28 novembre 2024 ;

VALIDE le nouvel organigramme.

Fait le

12 DEC 2021

Votes pour : 17

Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT. Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le President du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY